



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 mars 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-03-73 / DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à l'entretien paysager pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

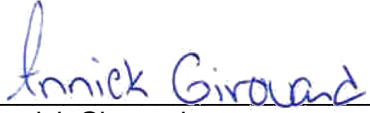
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION ENTRETIEN PAYSAGER 2026** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 mars 2026**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450